

Je suis convaincu que cette promesse de financement pour les prochaines années, qui exige l'approbation du Conseil du Trésor, aurait dû et devrait être respectée. Donc, madame le Président, cet engagement n'était pas seulement un accord verbal ou une promesse électorale, comme l'a dit le ministre. Il s'agissait d'une proposition sincère, négociée et mûrement réfléchie, que l'on s'engageait à réaliser et que l'on devrait réaliser, et j'espère que le ministre des Transports changera d'avis, qu'il consultera le dossier . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il est très difficile pour moi de décider si ce rappel au Règlement est fondé; il faudra que je vérifie le compte rendu. Étant donné que le ministre n'est pas à la Chambre actuellement, nous laisserons la question en suspens et verrons si le ministre souhaite y répondre plus tard.

Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) m'a donné avis d'une question de privilège.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ALTHOUSE—LA TENEUR D'UN TÉLEX SUR LES DROITS DES PHYTOGÉNÉTICIENS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, on m'a fait parvenir à mon bureau il y a un jour ou deux, copie d'un télex adressé à tous les directeurs de services et daté du 25 juillet 1980, dont voici la teneur:

Le NDP vous adresse présentement un questionnaire sur les droits des phytogénéticiens. Je vous recommande, à vous et à vos chercheurs, de ne pas y répondre.

Le télex porte la signature de A. A. Guitard, qui est, sauf erreur, directeur de la recherche pour la région de l'Ouest. Tout cela sous l'égide du ministère de l'Agriculture.

Je me rends compte depuis longtemps que les projets des phytogénéticiens sont controversés, et que cette question suscite de vives prises de position dans tous les secteurs de l'agriculture et au sein du monde agricole de même que chez les chercheurs dans le domaine. Je comprends également les difficultés auxquelles font face les phytogénéticiens dont un grand nombre sont des fonctionnaires qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Ils ont de fortes convictions, je sais, comme il se doit d'ailleurs, leur travail étant ce qu'il est, et ils se sentent visés. Aussi, je suis très conscient de la position dans laquelle ils se trouvent et c'est pourquoi aucun questionnaire semblable n'a jamais été considéré, ni préparé ni envoyé. Une seule chose s'en rapproche: au verso de l'envoi à l'occupant que je dois expédier à mes commettants lundi prochain, j'ai fait inscrire une question leur demandant s'ils sont pour ou contre les droits des phytogénéticiens.

Ma question de privilège aujourd'hui a trait au texte du télex qui précise, en fait, que les néo-démocrates adressent présentement un questionnaire. La direction ne prévient pas son personnel que les néo-démocrates pourraient ou non lui adresser un questionnaire, elle ne parle pas de possibilité. Elle précise bien que les néo-démocrates adressent présentement un questionnaire. On a donc l'impression que c'est fait, alors que ce n'est pas le cas. Nous sommes tous ainsi placés dans une situation assez étrange.

Privilège—M. Waddell

Nous avons donc ici la directive d'un homme de science, d'un chercheur, en la personne de M. Guitard, d'un homme habitué à s'occuper de faits, de réalités. Ou bien sa conscience professionnelle s'est émoussée, ce dont je doute, ou bien il a utilisé en toute bonne foi des faits qui n'en sont pas. Tout de même, cela signifie que des renseignements inexacts sur moi ou mon parti circulent à l'intérieur du ministère, ou encore que de tels renseignements sont recueillis et divulgués; dans un cas comme dans l'autre, cela ne me plaît pas.

Étant donné que cette directive fait état de mesures que nous n'avons pas prises et annonce la tenue d'un certain événement, elle répand des renseignements qui sont faux ou, pour employer un terme plus conforme aux usages parlementaires, qui sont absolument inexacts. Je crois qu'il y a là motif à une question de privilège et je vous demande, madame le Président, de bien vouloir examiner attentivement tous les faits.

Mme le Président: Il me semble, tout d'abord, que le député fait allusion à un message télex qui remonte au 25 juillet 1980. Je déduis de l'intervention du député que, comme le message télex annonçait un événement, le député a probablement attendu pour voir si cet événement aurait effectivement lieu. Je voudrais rappeler au député que les questions de privilège doivent être soulevées à la première occasion.

Quoi qu'il en soit ce n'est pas là le fond de sa question de privilège. Je ne trouve pas matière à soulever la question de privilège dans ce que mentionne le député. Il a probablement un grief. Il se plaint que quelqu'un a reçu des renseignements inexacts. Par ailleurs, le député n'est pas personnellement en cause et c'est plutôt le NPD qui est concerné, si bien que les privilèges du député n'ont pas été directement touchés dans cette affaire, du moins à ce qu'il me semble. De toute façon, les privilèges des députés ne s'appliquent pas en dehors de la Chambre, si bien que j'estime que le député ne fait au fond qu'exprimer un grief. Nous l'avons maintenant entendu et je ne vois pas là matière à soulever la question de privilège.

● (1220)

M. WADDELL—LES PROPOS TENUS PAR M. ANDRE

Mme le Président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) soulève la question de privilège.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, hier soir, au cours du débat au sujet de la loi sur l'administration du pétrole, le député de Calgary-Centre (M. Andre) a tenu les propos suivants qui figurent à la page 5121 du hansard:

Le critique du Nouveau parti démocratique en matière d'énergie, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), a pratiquement versé dans le maccartisme avec les remarques qu'il a adressées au député de Capilano (M. Huntington).

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'étais présent à la Chambre hier soir au moment où est intervenu l'échange de propos que signale le député. Cette affaire ne met pas seulement en cause le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui est absent aujourd'hui, mais aussi la réputation et l'honneur du député de Capilano (M. Huntington).